

8 - Scène Nationale de Besançon - Centre Dramatique National de Besançon et de Franche-Comté - Orchestre Victor Hugo Franche-Comté - La Rodia - Subventions d'équipement 2014

Mme DARD, Première Adjointe, Rapporteur : La Ville de Besançon met en œuvre une partie de sa politique culturelle au travers d'établissements publics et d'organismes privés avec lesquels sont conclues des conventions d'objectifs et de moyens pluriannuelles.

Le soutien apporté par la collectivité porte à la fois sur le fonctionnement de ces structures mais également sur le renouvellement de leurs équipements scéniques.

Afin de répondre au plus près aux besoins de ces structures agissant dans le domaine du spectacle vivant, le Conseil Municipal du 2 décembre 2013 a approuvé le principe du versement d'une subvention annuelle d'équipement dont le montant ne serait plus fixé dans les conventions d'objectifs et de moyens établies avec chaque structure mais déterminé chaque année en fonction d'un programme prévisionnel d'équipement présenté à la collectivité.

L'EPCC des Deux scènes (Scène Nationale), le Centre Dramatique National, le syndicat mixte de l'Orchestre Victor Hugo Franche-Comté, la Régie Autonome Personnalisée La Rodia ont ainsi déposé des programmes d'équipement pour 2014.

Au regard des programmes d'équipements proposés, il est proposé d'allouer des subventions d'équipement 2014 pour les montant suivants :

- **EPCC les Deux Scènes, Scène Nationale de Besançon** : 55 000 €
En cas d'accord, ladite somme sera prélevée sur la ligne de crédit 204.313.204181. 0012015 / 10031
- **SARL Airelle, Centre Dramatique National de Besançon Franche-Comté** : 15 000 €.
En cas d'accord, ladite somme sera prélevée sur la ligne de crédit 204.313.20421. 00509 / 10031
- **Syndicat Mixte de l'Orchestre Victor Hugo Franche-Comté** : 10 000 €.
En cas d'accord, ladite somme sera prélevée sur la ligne de crédit 204.311.204181. 0012016 / 10031
- **Régie Autonome Personnalisée La Rodia** : 40 000 €.
En cas d'accord, ladite somme sera prélevée sur la ligne de crédit 204.314.2041641. 0010012 / 10031.

Propositions

Le Conseil est invité à :

- approuver le versement des subventions d'équipements indiquées ci-dessus,
- autoriser Mme la Première Adjointe à signer les conventions et avenant à intervenir dans ce cadre.

«M. LE MAIRE : On a fait le total de ceux qui ne pouvaient pas voter, ça veut dire que personne ne va voter. Alors là, exceptionnellement, je vais proposer un vote séparé parce que si je collationne tout ça il y a plus de la moitié du Conseil Municipal qui ne vote pas, donc ça ne correspond plus à rien. Je vais vous faire voter là-dessus chapitre par chapitre exceptionnellement puisque là c'est une nécessité. Pour l'EPCC les Deux Scènes, la scène de Besançon 55 000 €, ne prennent pas part au vote M. BONTEMPS, M. DUMONT, M. CURIE, Mme MAILLOT, M. STHAL, M. MORTON, Mme POISSENOT, M. BONNET, Mme COMTE-DELEUZE, Mme GERDIL-DJAOUAT, M. BODIN, Mme ANDRIANTAVY, M. POULIN,

M. ALLEMANN, Mme SIMON, M. CHALNOT, Mme FAIVRE-PETITJEAN, Mme SEBBAH. Pour les autres, est-ce qu'il y a des oppositions ? des abstentions ? C'est adopté.

Le point suivant, pour La Rodia, ne prennent pas part au vote Mme GERDIL-DJAOUAT, M. BONTEMPS, M. DUMONT, M. CHALNOT, Mme MAILLOT, Mme POISSENOT, M. STHAL, M. FAGAUT, Mme FAIVRE-PETITJEAN, Mme ANDRIANTAVY, Mme EL YASSA, M. CURIE, Mme PRESSE, M. LEUBA, Mme SIMON, Mme REBRAB, M. BONNET, Mme COMTE-DELEUZE. Pour La Rodia c'est 40 000 €. Oppositions ? abstentions ? C'est donc adopté.

Concernant l'Orchestre Victor Hugo Franche-Comté, ne prennent pas part au vote : M. FOUSSERET, M. BONTEMPS, M. MORTON, Mme MAILLOT, M. CURIE, M. DUMONT, Mme JEANNIN, M. BONNET, Mme DARD, M. LOYAT, M. DEVESA, M. BIZE, Mme ZEHAFF, Mme REBRAB, Mme ROCHDI, Mme SEBBAH, Mme VIGNOT. Pour l'Orchestre Victor Hugo Franche-Comté c'est 10 000 €. Oppositions ? abstentions ? C'est donc adopté.

Pour le CDN je dois faire voter une subvention de 15 000 €. Là exceptionnellement, profitez-en, tout le monde peut voter. Est-ce qu'il y a des oppositions ? des abstentions ? C'est donc adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6, par un vote séparé, le Conseil Municipal, décide :

- à l'unanimité des suffrages exprimés, d'attribuer une subvention de 55 000 € à l'EPCC Les Deux Scènes,

M. Patrick BONTEMPS, M. Emmanuel DUMONT, M. Pascal CURIE, Mme Elsa MAILLOT, M. Rémi STHAL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, M. Nicolas BODIN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Anthony POULIN, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Laetitia SIMON, M. Gueric CHALNOT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN et Mme Mina SEBBAH n'ont pas pris part au vote.

- à l'unanimité des suffrages exprimés, d'attribuer une subvention de 15 000 € à la SARL Airelle Centre Dramatique National de Besançon Franche-Comté,

- à l'unanimité des suffrages exprimés, d'attribuer une subvention de 10 000 € au Syndicat Mixte de l'Orchestre Victor Hugo Franche-Comté,

M. LE MAIRE, M. Patrick BONTEMPS, M. Thierry MORTON, Mme Elsa MAILLOT, M. Pascal CURIE, M. Emmanuel DUMONT, Mme Pauline JEANNIN, M. Pascal BONNET, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ZEHAFF, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, Mme Mina SEBBAH et Mme Anne VIGNOT n'ont pas pris part au vote.

- à l'unanimité des suffrages exprimés, d'attribuer une subvention de 40 000 € à la Régie Autonome Personnalisée La Rodia.

Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, M. Patrick BONTEMPS, M. Emmanuel DUMONT, M. Gueric CHALNOT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Danielle POISSENOT, M. Rémi STHAL, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Myriam EL YASSA, M. Pascal CURIE, Mme Françoise PRESSE, M. Jean-Sébastien LEUBA, Mme Laetitia SIMON, Mme Rosa REBRAB, M. Pascal BONNET et Mme Catherine COMTE-DELEUZE n'ont pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 18 juillet 2014.